



UI EN FUSION (suite)



Si les UI sont au cœur de la *stratégie 2020*, pourquoi sont-elles si mal traitées par l'entreprise ? La direction a ainsi fait le choix très préjudiciable de déformer leurs pratiques pour s'adapter à la pénurie, voire à l'absence de salariés en interne. La Direction doit nous entendre et tenir compte de nos revendications.

■ LES INGRÉDIENTS DE L'ENTREPRISE : PLUS D'ACTIVITÉS, MOINS D'EFFECTIFS, PLUS DE SOUS-TRAITANCE !

Le volume d'activités traitées en 2017 a été plus important que les prévisions, et pourtant :

Des effectifs à la baisse...

- 6 798 pour l'Intervention (-12,03 %)
- 3 878 pour Back-Office et Conduite d'activité (-9,76 %)
- 2 342 en Encadrement et Soutien (-3,75 %)
- 1 974 en Supports, logistique générale (-7,63 %)
- 1 817 Chargés d'Affaires (-4,10 %)

... une sous traitance à la hausse

- Production grand public : 79 % (76 % en 2016)
- SAV grand public : 75 % (71 % en 2016)
- Production FTTH : 94 % (95 % en 2016)
- SAV FTTH : 45 % (40 % en 2016)
- Entreprise : 8 % (5 % en 2016)
- SAV boucle locale : 67 % (67 % en 2016)

D'ici fin 2019, la baisse des effectifs prévue est de 22 %, limitée selon la direction à -16 % avec les recrutements attendus.

■ À CHACUN SA CUISINE

Le projet « Modèle UI2019 » présenté au CCUES préconise une fusion des UI à la maille de chaque DO, à l'image des 2 UI de la DO Nord et de la DO Réunion Mayotte.

Sont ainsi envisagés la fusion des 3 UI Alpes, Auvergne et Lyon sur la DO Centre-Est et le passage à une seule UI au lieu de 2 sur les DO Est, Normandie-Centre, Ouest, Sud et Sud-Ouest.

Seule la DO Sud-Est ferait exception en conservant ses 3 UI (Marseille, Provence-Côte d'Azur et Rhône Durance) et l'UI Corse qui restera attachée à la Direction Renforcée Corse.

Du côté de la DO IDF, le regroupement des UI a déjà ramené leur nombre à 3 (IdF Centre, Portes de Paris et Affaires) contre 6 il y a quelques années.

Le calendrier de ces réorganisations est laissé à la main de chaque Direction, tout en affichant une échéance au S1-2019.

FOCOM dénonce une Gestion Prévisionnelle Emplois et Compétences (GPEC) préjudiciable à l'intervention, à sa qualité et à ses personnels :

- Dégradation des conditions de travail, due au manque d'effectifs (salariés partants non remplacés).
- Perte de compétences.
- Manque de reconnaissance.
- Faible perspective d'avenir sur les métiers de back-office de l'UI.

FOCOM EXIGE :



- Des recrutements pérennes en nombre suffisant ;
- La ré-internalisation des activités ;
- L'amélioration des moyens et des conditions de travail ;
- Le respect de la vie privée/vie professionnelle ;
- La reconnaissance des compétences et qualifications ;
- Un accompagnement des salariés à la hauteur de leur charge de travail et de leur qualité d'adaptation ;
- Le respect des instances et des procédures pour tous les projets ;
- L'arrêt des réorganisations à marche forcée